



Mairie de Neufchâtel en Saosnois
3, place Maxime Boisseau
72600 Neufchâtel en Saosnois
☎ 02 43 97 74 15 ☏ 02 77 27 64 62
mairie.neufchatel-en-saosnois@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

Séance du 22 février 2018

Le vingt-deux février deux mil dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Michel GOURDEL, Maire.

Présents : M. GOURDEL Michel, Maire, Mmes : GILOUPPE Chantal, MOULARD Claudie, QUERE Cécile, MM : BLEU Gérard, CHOLET Jonathan, GERVAIS Hubert, MARTIN Richard, MARUITTE Rémi, PIEL Wilfrid, PORTE Jean-Yves.

Excusé(s) : Mme RAGAINÉ Chantal.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme QUERE Cécile.

D2018_02_01 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois figurant dans l'arrêté inter préfectoral DIRCOL 2016-0645 en date du 14 décembre 2016,

Vu la délibération n°2017/182 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 9 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence obligatoire de la politique locale commerciale,

Vu la délibération n°2017/203 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 14 décembre 2017 portant sur le maintien des 8 commerces et des 4 logements attenants,

Vu la délibération n°2017/179 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 9 novembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « *sociale enfance jeunesse* »,

Vu la délibération n°2017/180 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 9 novembre 2017 portant que la définition de la compétence optionnelle « *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » et de la compétence facultative « *programmation culturelle* »,

Vu la délibération n°2017/181 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 9 novembre 2017 portant sur le contenu de la compétence facultative « *solidarité* »,

Vu la délibération n°2017/183 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 9 novembre 2017 portant sur la restitution de la compétence optionnelle « *voirie* » aux communes de l'ex Communauté de Communes du Saosnois,

Vu la délibération n°2017/204 de la Communauté de Communes Maine Saosnois en date du 14 décembre 2017 portant sur la restitution aux communes des 3 bâtiments scolaires à compter de 2019,

Vu la notification en date du 25/01/2018 du Président de la Communauté de Communes aux communes du territoire Maine Saosnois pour l'approbation de la modification des statuts communautaires,

APPROUVE la décision n°2017/180 du conseil communautaire en date du 9 novembre 2017 sur le contenu de la compétence facultative « programmation culturelle » à savoir :

- Diffusion de spectacles vivants (fonctionnement et investissement) au travers :
 - o De la programmation d'une saison culturelle tout public
 - o De la programmation d'une saison culturelle jeune public
- Arts plastiques : mise en valeur d'œuvres par le biais d'expositions organisées dans le cadre des différents projets menés par les services de la Communauté de Communes. Soutien aux manifestations suivantes :
 - o Pictoires (René)
 - o Automnales et Peintre en liberté (Bonnétable)
- La diffusion cinématographique
- Accompagnement et soutien aux festivals de Cinéma, Musique et Théâtre : Mamers en Mars, Le Son des Cuivres, Graine d'images junior, Mamers en scène, Festival de Théâtre amateur (St Cosme en Vairais) et Rencontres ciné-vidéo.
- Subventions aux associations dont l'objet est principalement lié à une activité culturelle et selon les critères définis par le Conseil Communautaire. Ces subventions ont pour vocation d'accompagner les pratiques amateurs ou la création de spectacles. Ces subventions pourront accompagner la diffusion des associations suivantes :
 - o Centre culturel du Vairais
 - o Centre culturel cantonal de Marolles-les-Braults
 - o Association culturelle intercommunale à Bonnétable

APPROUVE les décisions de la délibération n°2017/181 du conseil communautaire en date du 9 novembre 2017 en matière de compétence facultative « solidarité » à savoir :

- Action sociale
 - o Restitution aux communes de la Communauté de Communes de l'ex Communauté de Communes Maine 301
- Logements : la Communauté de Communes Maine Saosnois reste compétente pour :
 - o La gestion du parc de logements existant composé de 35 logements (sont compris les logements attenants aux commerces)

- Les opérations collectives (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du territoire
- Transports : seuls les transports en lien avec une compétence intercommunale (enfance jeunesse, culture, tourisme) resteront à la charge de la Communauté de Communes Maine Saosnois à compter de l'année scolaire 2018/2019. L'organisation des autres transports sera restituée aux communes à compter de l'année scolaire 2018/2019 à savoir :
 - Transport de séniors pour le déjeuner de l'EHPAD de Marolles-les-Braults, transport vers les marchés de Mamers et Marolles-les-Braults
 - Transport des scolaires des écoles maternelles et primaires pour les activités scolaires (hors restaurants municipaux)
 - Transport pour les organismes œuvrant dans le domaine de l'insertion/recherche d'emploi
- Fourrière animale : la Communauté de Communes Maine Saosnois reste compétente en matière de gestion des animaux errants

APPROUVE la décision de la délibération n°183 du conseil communautaire en date du 9 novembre 2017 sur la restitution aux communes de l'ex Communauté de Communes du Saosnois de la compétence « voirie » à compter du 01/01/2018.

APPROUVE la décision de la délibération n°204 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2017 portant sur la restitution aux communes des 3 bâtiments scolaires à compter du 01/01/2019.

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Maine Saosnois tels qu'annexés à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_02 – DEVIS ASSISTANCE POUR L'ETUDE DE LA CREATION D'UN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du bureau d'étude INGERIF pour l'étude de la création d'un lotissement. Le devis s'élève à 5 200.00 € HT soit 6 240.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis du bureau d'étude INGERIF.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_03 – DEVIS POUR LE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions pour le nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments communaux à savoir : la bibliothèque, la mairie, les deux écoles, la cantine scolaire et la salle polyvalente.

- NETTO DECOR 680.16 € TTC par intervention
- NET PLUS 882.00 € TTC par intervention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de l'entreprise NETTO

DECOR pour deux interventions dans l'année.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_04 – PROPOSITION COMMERCIALE POUR LE PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux offres reçus pour le changement du photocopieur à la mairie A savoir que la mairie dispose d'un contrat de location pour les deux photocopieurs.

- DACTYL BURO 1 165.00 € HT par trimestre
- FACTORIA 1 224.00 € HT par trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'offre de l'entreprise DACTYL BURO pour le contrat de location du photocopieur.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_05 – DEVIS POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CITEOS pour la maintenance de l'éclairage public. Le contrat s'élève à 2 940.00 € HT avec un prix du point lumineux fixé à 21 € HT pour 140 points lumineux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le contrat de maintenance de l'éclairage public de l'entreprise CITEOS.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_06 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MONSIEUR CHABLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention à titre provisoire de Monsieur CHABLE pour les parcelles situées « Les Parcs » (ZD 311 et 326) d'une superficie de 3 ha 95 a 59 ca et la parcelle situé « Le Pré de la Morelle » (ZD 287) d'une superficie de 1 ha 06 a 88 ca au prix de 130 € par hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention de Monsieur CHABLE avec les indications ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_07 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_08 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_09 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Approuve le compte de gestion dressé par Mme LEFEVRE, receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_10 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNE

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de M CHOLET Jonathan.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	681 833.81
- Dépenses de l'exercice	544 620.95
- Recettes de l'exercice	773 673.50
- Résultat de l'exercice	229 052.55
- Résultat de clôture 2017	910 886.36

Section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 90 049.90
- Dépenses de l'exercice	1 751 294.20
- Recettes de l'exercice	494 509.82
- Résultat de l'exercice	- 1 256 784.38
- Résultat de clôture 2017	- 1 346 834.28

Restes à réaliser

- En dépenses d'investissement	3 932.17
- En recettes d'investissement	478 265.53
- Solde	474 333.36

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_11 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de M CHOLET Jonathan.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	13 307.77
- Dépenses de l'exercice	43 602.00
- Recettes de l'exercice	64 179.62
- Résultat de l'exercice	20 577.62
- Résultat de clôture 2017	33 885.39

Section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 42 168.66
- Dépenses de l'exercice	63 732.80
- Recettes de l'exercice	71 742.00
- Résultat de l'exercice	8 009.20
- Résultat de clôture 2017	- 34 159.46

Restes à réaliser

- Solde	0.00
---------	------

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_12 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de M CHOLET Jonathan.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Résultats reportés	0.00
- Dépenses de l'exercice	51 006.44
- Recettes de l'exercice	51 006.44
- Résultat de l'exercice	0.00
- Résultat de clôture 2017	0.00

Section d'investissement

- Résultat de clôture 2016	- 27 479.41
- Dépenses de l'exercice	7 383.11
- Recettes de l'exercice	27 479.41
- Résultat de l'exercice	20 096.30
- Résultat de clôture 2017	- 7 383.11

Restes à réaliser

- Solde	0.00
---------	------

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_13 – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016	681 833.81
- Un résultat positif pour l'exercice 2017	229 052.55
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	910 886.36

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 1 346 834.28
- Un solde des restes à réaliser 2017	474 333.36
- Soit un besoin de financement de	872 500.92

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068 (recettes)	872 500.92
-----------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	38 385.44
---	-----------

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_14 – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016	13 307.77
- Un résultat positif pour l'exercice 2017	20 577.62
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	33 885.39

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 34 159.46
- Un solde des restes à réaliser 2017	0.00
- Soit un besoin de financement de	34 159.46

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068 (recettes)	33 885.39
-----------------------------	-----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00
---	------

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

D2018_02_15 – AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2017 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2016	0.00
- Un résultat positif pour l'exercice 2017	0.00
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	0.00

En section d'investissement

- Un résultat de clôture de l'exercice 2017	- 7 383.11
- Un solde des restes à réaliser 2017	0.00
- Soit un besoin de financement de	7 383.11

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

- Au compte 1068 (recettes)	0.00
-----------------------------	------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

- Le solde au compte 002 (résultat reporté)	0.00
---	------

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0).

QUESTIONS DIVERSES

- Fioul école
- Horaires déchetteries

- Bancs de l'église
- Pâques : 15 avril 2018
- Fibre optique
- Jumelage (19 et 20 mai)
- Journée des associations (17 juin)
- Fête de la musique (23 juin)
- Festival Riboul'dingue (9 juin)
- Tour de France (13 juillet)
- Noël communal (16 décembre)
- Véhicule CCAS et SIVOS